

Pénurie de magistrats : « Tout profit pour les délinquants »

Faute de magistrats, plein d'infractions échappent au tribunal

Il y a 340 juges au lieu de 380 dans les tribunaux de 1^{re} instance et 273 magistrats de parquet au lieu de 321 dans les arrondissements francophones. Soit une pénurie de 88 magistrats ! La réalité est pire encore, car il faut aussi soustraire les malades de longue durée et les « déplacés ». Qui en souffre ? Les magistrats qui croulent sous le travail et les citoyens qui attendent une aide de la justice. Qui en profite ? Les délinquants.

« Et l'avenir s'annonce catastrophique puisque par manque d'anticipation du gouvernement, la réserve de recrutement pour les deux prochaines années ne comprend plus que 14 stagiaires ! », s'exclame Vincent Macq, président de l'Union professionnelle des magistrats. « Vu la pyramide des âges, ce sera insuffisant pour compenser les départs. Le ministre Geens doit prendre conscience de la gravité de la situation. »

« Avec 35 magistrats seulement (et bientôt 32) au parquet de Mons au lieu de 46, on peut moins bien trai-

ter les dossiers », regrette Christian Henry, procureur du Roi du Hainaut. « Il y a de petites infractions qu'on ne poursuit plus. Je pense à la maltraitance animale non volontaire (négligence), la grivèlerie, les vols à l'étalage, les vols de bicyclette, les petites fraudes, les petits abus de confiance... Sauf bien sûr s'il y a récidive. Et pour les dossiers plus compliqués (criminalité organisée, dossier financiers), on ne sait plus faire aussi bien qu'avant. Cette pénurie de magistrats et du personnel des parquets, c'est tout profit pour les délinquants, qui passent entre les mailles du filet. »

CLASSEMENTS SANS SUITE

Au parquet du Brabant wallon, le procureur Jean-Claude Elslander, n'y va pas par quatre chemins non plus. « En mai prochain, on sera 12 magistrats au lieu de 19. Et au niveau du personnel (greffiers, employés...), ils sont 30 au lieu de 40. Résultat : on doit faire des choix en fonction de nos moyens, c'est très désagréable. Avec un tiers des effectifs en moins, il y a davantage de classements sans suite. On ne traite plus que les cas les plus graves. »

À Namur, on ne poursuit désormais plus le parent qui ne paie pas sa pension alimentaire ou qui ne présente pas l'enfant lors d'une garde. « On les renvoie à d'autres services (tribunal de la famille, Secal...), sauf dans les cas où ces infractions se répètent », indique le procureur V. Macq.

À Liège, le procureur Philippe Dulieu qui manque de 10 magistrats sur un cadre de 70 (on vient d'engager 3 magistrats), prend le problème autrement.

« On remplace le substitut sur les dossiers graves, là où il apporte une réelle plus-value », dit-il. « Plutôt que les noyer, on freine le flux de dossiers qui entrent au parquet. On fait marcher à plein régime les sanctions administratives communales (SAC) : pour coups et blessures volontaires sans incapacité, par exemple, on ne renvoie plus en correctionnelle. On pousse aussi

les p.-v. simplifiés (qui restent à la police). Je refuse le classement sans suite, je trouve des alternatives. Certes, on fait trinquer les autres (fonctionnaires sanctionneurs, police...) et le système a ses limites. Si mon personnel tombe à 70 %, je

devrai laisser tomber d'autres infractions ! »

En Luxembourg, où le parquet tourne avec 11 magistrats au lieu de 20, on a engagé des juristes pour donner un coup de main. Des juristes qui ne touchent que 60 % du salaire d'un magistrat,

qui font quasi le même job sauf qu'ils ne peuvent siéger qu'au tribunal de police. « On a une énorme charge de travail », observe Damien Dillenbourg, procureur.

« J'ai peur d'ailleurs que certains collègues ne craquent. Malgré le manque d'effectifs, les classements sans suite sont en diminution chez nous, mais il y a des faits que l'on ne poursuit plus depuis longtemps et qui sont passés en sanctions administratives (tapage nocturne, dégradation...). Ce qui est dommage, c'est que l'on doit laisser tomber des enquêtes proactives (descentes dans le milieu du proxénétisme, détection des sociétés dormantes...). » Autant de procureurs, en aveux de faiblesse, bien malgré eux. ●

F. DE H.

Vous contestez un impôt ou une taxe ?

Tribunal fiscal : délai de 2,5 ans !

Au tribunal de 1^{re} instance de Namur, il y a officiellement 30 juges sur un cadre de 31 et 64 greffiers et employés sur un cadre de 70. « Mais ces chiffres ne reflètent pas la réalité », nuance le président du tribunal, Dominique Gérard. « Comme il continue à les payer, l'État continue à compter les malades de longue durée dans les chiffres officiels ! En réalité, il y a 58 employés et greffiers et 26,5 juges. Qui est perdant ? Le justiciable ! Car on réduit le nombre d'audiences et

on reporte les affaires. Au tribunal fiscal, où il manque un juge spécialisé, le délai d'attente est passé à 2,5 ans ! On n'a plus que 2 audiences sur 3. À Namur, où s'accumulent tous les dossiers de citoyens qui contestent un impôt de la Région wallonne, on a un gros arriéré. C'est bête, mais comme l'État (Région) est créancier, c'est de l'argent potentiel qui ne rentre plus dans les caisses. Le ministre Geens y a-t-il pensé ? ●

F. DE H.



Le procureur du Roi de Liège prévient

« L'explosion du nombre de radars sera intenable » !

Rien ne va décidément plus entre le monde politique et judiciaire ! En plus de cette pénurie de main-d'œuvre dans la Justice, que les syndicats attribuent aux ministres successifs dont l'actuel Koen Geens (CD&V), il y a les mesures annoncées par le gouvernement wallon qui va étrangler encore un peu plus les parquets. On parle ici des parquets de police, pris de vitesse par l'automatisation accrue des radars, qui les inondent de p.-v.. « L'Agence wallonne pour la sécurité routière vient d'annoncer qu'elle voulait multiplier encore le nombre de radars, flasher 24 h sur 24 avec une tolérance minimale (pu-

rement technique). Cette annonce est en complet décalage avec la capacité des parquets et des tribunaux de police ! », regrette le procureur du Roi de Liège, Philippe Dulieu.

En demandant aux policiers de flasher de manière plus intelligente (endroits et heures dangereuses et avec une tolérance), ce procureur était parvenu à faire diminuer les p.-v. de 30.000 à 15.000 sur Verviers et Huy et de 108.000 à 77.000 sur Liège, en 2 ans. De la sorte, aucune infraction ne restait impunie. L'annonce de l'AWSR risque de réduire ses efforts à néant. ●

F. DE H.

JUGES AU TRIBUNAL DE 1RE INSTANCE		
Bruxelles (FR)	122	118
Brabant wallon	27	22
Liège	79	71
Luxembourg	24	21
Namur	31	30
Hainaut	97	78
Hainaut (Mons)	45	34

MAGISTRATS DU PARQUET	CADRE	OCCUPATION ACTUELLE
Bruxelles (FR)	98	89
Brabant wallon	19	17
Liège	70	57
Luxembourg	20	11
Namur	29	28
Hainaut (Charleroi)	40	37
Hainaut (Mons)	45	34

Sources : Collège des cours et tribunaux (2017) et service d'appui du ministère public (2018).